

BUREAU

COMPTE RENDU DE REUNION Du MARDI 8 MARS 2022

NOM Prénom	Fonction	Organisation Syndicale	Etat de présence		
			Présent	Absent	Excusé
LHERBRET Philippe	Président	CGT	X		
COTE Jérôme	Vice-Président Délégué	CGT	X		
ARNAUD Richard	Trésorier Général	CGT	X		
BOUCHET Jean-Luc	Trésorier Général Adjoint	FO			X
BEAL Gilles	1 ^{er} Vice-Président	CGT	X		
DEVIGNAT Pascal	2 ^{ème} Vice-Président	CFDT	X		
BENAMEUR Mehdi	3 ^{ème} Vice-Président	FO	X		
BOUVIER Georges	4 ^{ème} Vice-Président	CFE	X		
EPALLE Christophe	5 ^{ème} Vice-Président	CGT			X
LOISEAU Simon	Secrétaire Général	CGT	X		
BOUILLET Laurent	Secrétaire Général Adjoint	CFE			X
Etat de présence total			8		3

CGT : 5/6 CFDT : 1/1 FO : 0/2 CFE/CGC : 1/2

Soit : 7 / 11 membres présents à l'ouverture de la séance à 8h45.

Rémy DAVID – Chef de Cabinet du Territoire R.A.L. est également présent.

ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 : POINT BUDGETAIRE

Point n° 2 : COMMISSIONS (remplacements membres, CET, inactifs...)

Point n° 3 : RESTANT DUS

Point n° 4 : Divers

Ouverture de séance à : 8h45 par Philippe LHERBRET – Président de la CMCAS Loire.

Philippe LHERBRET s'excuse auprès des membres présents pour le report de date de la réunion de Bureau.

1 POINT BUDGETAIRE

La parole est laissée à Richard ARNAUD – Trésorier Général pour la présentation d'un point budgétaire.

Un document « Suivi du Budget » est projeté sur écran. Certaines lignes ont été signalées de couleur rouge, lignes pour lesquelles Richard ARNAUD donne des commentaires.

Il existe 2 lignes similaires :

- Aides aux adhésions Culturelles et Loisirs de 4 à 12 ans = 2050,00 €
- Aides aux licences sportives de 4 à 12 ans = - 255 €

L'une est positive, l'autre négative : la gestion ne mouvemente qu'une seule des deux (par manque d'information sans doute) d'où le solde négative de la seconde.

Est-il utile d'avoir deux lignes budgétaires ?

Sont énumérées toutes les lignes avec un solde négatif. Un commentaire a été mis dans la colonne commentaire du tableau.

Entrée en salle de réunion de Mehdi BENAMEUR à 9h00.

Le nombre de membres présents passe à 8 membres au lieu de 7 en début de séance.

Au 26/01/2022, le budget 2021 présente un crédit de 736 683,61 euros.

Richard ARNAUD présente à la suite le tableau budgétaire arrêté au 2/02/2022.

Une seule ligne apparaît avec un montant négatif :

- Abonnement Culture et Loisirs TEC = - 40,00 € motif du dépassement de la cotisation annuelle, augmentation de la cotisation 2022 de 40,00 € sans que la CMCAS Loire en est été informée au préalable par l'organisme TEC en Roannais.

Au 2 janvier, beaucoup de lignes ne sont pas mouvementées en raison du manque d'activités = COVID.

A signaler : la ligne Dotation GEOSE : ligne négative pour un montant de – 9750 €. Il s'agit seulement d'un problème comptable. La subvention GEOSE est versée par la CMCAS Loire en 3 fois sur l'année. Une impasse pour le même montant avait été faite en décembre 2021 donc lorsque le budget complémentaire du mois de juin aura été versé, la somme redeviendra positive.

Intervention de Mehdi BENAMEUR pour demande de renseignements sur le GEOSE et l'ASLEO à Roanne. Explications données par le Président pour le GEOSE ; cependant pour l'ASLEO, l'association avait été dissoute il y a quelques années. Depuis, les activités fonctionnent mais sans retour d'informations à la CMCAS : qui adhère, qui participe, qui utilise nos locaux ?.... Seule La Boule de Perreux a une convention et nous fournit une attestation d'assurance. Les autres utilisateurs le font sans que nous les connaissions et utilisent nos locaux à nos frais (électricité, eau, frais d'entretien...).

Selon nos statuts, seuls les bénéficiaires peuvent profiter de nos activités et structures. Nous acceptons les extérieurs mais à une moindre proportion.

Fin mars, aura lieu le CA de clôture du budget 2021.

2 COMMISSIONS (remplacements, CET, inactifs...)

Le Président reprend la parole.

En vue des remontées de listes auprès du SGE, les OS ont été interpellées afin de se prononcer sur les heures données à chacun des administrateurs et membres de commissions.

Pour l'année 2022, le nombre d'heures Moyens Bénévoles attribuées à la CMCAS Loire est de :

- . 580 heures pour l'ensemble des commissions,
- . 1857 heures pour la proximité (correspondants SLVie),
- . 91 heures pour chacun des administrateurs

Les 91 heures sont accordées aux administrateurs pour les CA et BUREAUX et préparations.

- o 6 bureaux (6 journées, soit $6 \times 8 = 48$ h)
- o 6 CA (6 ½ journées, soit $6 \times 4 = 24$ h)
- o Heures de préparations (solde des 91 h)

En 2022, auront lieu des négociations syndicales sur les moyens bénévoles.

Explications sont données à l'attention de Mehdi BENAMEUR (FO) nouvel administrateur entrant.

Le Président reprend le sujet de l'ordre du jour.

La répartition syndicale a légèrement bougé à la suite des dernières élections de CMCAS en Novembre 2021. Aujourd'hui, la représentativité 2022 dans les commissions est la suivante :

- 7 sièges CGT
- 4 sièges CFDT
- 1 siège FO
- 1 siège CFE

Côté FO, une anomalie a été remarquée sur la liste des membres de la commission Communication : Mme PAQUELET est bénéficiaire sur le Puy en Velay. Cette personne ne peut donc pas siéger au sein de la CMCAS Loire. Elle sera remplacée par JL BOUCHET.

Le Président rappelle :

- les ACTIFS sont rattachés à leur lieu de travail pour définir leur appartenance à une CMCAS.
- Les INACTIFS sont rattachés à la CMCAS de leur lieu d'habitation.

Côté CFDT, Yves-Marie COULON (retraité depuis janvier 2022) est domicilié à Pont Salomon (43). Pascal DEVIGNAT indique que le Comité de Coordination a indiqué à la CFDT qu'étant donné qu'il était actif au moment de son élection, il peut être membre d'une commission pendant une année. Philippe LHERBRET demande à Pascal DEVIGNAT que lui soit fourni une trace écrite de cette information du Comité de Coordination.

Le tableau des moyens bénévoles sera traité dès la fin de ce bureau pour transmission au SGE. A la suite sera adressé à chacun des administrateurs et membres de commissions, un courrier nominatif avec le nombre d'heures moyens bénévoles accordées à chacun.

Intervention de Simon LOISEAU au sujet des commissions et SLVie. Chacun doit s'investir afin que ces instances fonctionnent et avancent, quitte à nommer une autre personne en cours d'année. En effet, certaines commissions fonctionnent bien car les membres s'y impliquent, d'autres réunions de commissions se déroulent avec très peu de personnes d'où une désorganisation (hors covid). A quoi sert de donner des heures de moyens bénévoles inutilement à 13 membres dont la plupart n'assistent quasiment jamais aux réunions ?

Simon LOISEAU précise également que concernant la représentation à la Coordination Territoriale, chaque organisation syndicale désigne un représentant sur la plaque Rhône Alpes (et non pas par CMCAS) ; aucune heure moyens bénévoles n'est prévue pour ce mandat de représentation, la personne désignée par son OS utilisera ses heures syndicales pour assister aux divers réunions.

La prochaine négociation prévue pour les moyens bénévoles entre la CCAS et les employeurs serait peut-être l'occasion de faire créer une ligne afin d'obtenir des heures pour cette représentation à la Coordination Territoriale.

3 RESTANT DUS

Le Président explique que le sujet aurait dû être abordé lors du CA du mois de janvier 2022 et que suite au Covid, la séance ayant été raccourcie, le sujet avait été supprimé.

Philippe LHERBRET explique la raison de ce sujet : les bénéficiaires réservent des congés ou colos versent un acompte à la réservation et plus rien...

Un processus existe :

- . 2 relances par les TCP
- . 1 relance par un assistant TCP

A la suite, plus aucune procédure n'est établie et le bénéficiaire plus relancé. Malheureusement la mauvaise foi de certains ne joue pas en faveur de la CCAS.

Les élus souhaitent faire évoluer le processus. En accord avec le Chef de Cabinet du Territoire et le Directeur du Territoire, un courrier recommandé AR sera envoyé aux bénéficiaires. Sans régularisation de leur part, leur accès aux Activités Sociales sera bloqué : sans aucune possibilité pour eux de réserver quoique ce soit (colos, vacances, spectacles...).

Présentation sur écran par Richard ARNAUD – Trésorier Général, de 2 exemples de dossiers avec un restant dû concernant des « colos » et un second tableau pour les restants dus « vacances ».

Divers échanges entre les administrateurs sur le sujet et explications des élus sur les procédures actuelles que la CMCAS Loire souhaite revoir et améliorer afin de récupérer les encours (pour certains anciens (AN-5) et surtout éviter que de nouveaux dossiers ne s'ajoutent à la liste.

Concernant le seuil auquel on déciderait de suspendre les droits du bénéficiaire, l'idée serait de prendre la valeur de 2 recommandés, soit environ une dizaine d'euros.

Après discussion entre les élus présents, décision est prise de supprimer le curseur envisagé et que tout le monde soit relancé par courrier recommandé RAR.

Les administrateurs décident d'un commun accord, que le courrier proposé sera envoyé à tous les bénéficiaires en retard de paiement par la secrétaire des élus.

4 - DIVERS

- **DOMAINES & VILLAGES**

Le Président a rencontré le commercial de l'organisme vendredi dernier.

Livraison prévue le 19/05 sur le secteur Roannais.

Livraison prévue le 24/05 à Civier (St-Etienne).

Commandes : à passer à partir du 4/04 au jusqu'au 1^{er}/05.

Réception des catalogues en version informatique pour tous les bénéficiaires qui ont passé commande via internet ces trois dernières années.

Cette année, un catalogue « bières » est proposé ; celui-ci sera envoyé par courrier exclusivement à tous.

En 2021 : le montant des commandes s'est chiffré à 72000 € (printemps/automne).

- **CLUB D'AVIRON DE ROANNE**

Le Président rappelle que la CMCAS Loire sollicite le club d'AVIRON DE ROANNE depuis plus de dix ans pour connaître leur décision quant à l'achat du bâtiment mis à leur disposition.

Les deux nouvelles co-présidentes ont enfin informé le 25 février le Président de leur accord pour l'acquisition des locaux, moyennant l'euro symbolique comme proposé. Cependant, il faut prévoir des frais notariaux, équivalents à un pourcentage de la valeur vénale du bien.

Le Président a questionné le notaire de la CMCAS afin d'avoir un avis sur le dossier. Un rdv est pris avec le notaire pour analyser clairement le dossier.

Un premier avis nous a confirmé que légalement et selon l'acte notarial établi il y a des années, nous ne pouvons pas vendre le local avant d'avoir proposé l'acquisition du local au locataire actuel, le club d'aviron qui est prioritaire (prévoir un courrier RAR).

Nous devons faire effectuer des diagnostics préalablement à la transaction, et faire évaluer la valeur du bien afin que soient déterminés les frais notariaux (ceux-ci à la charge de l'acquéreur).

- **SLVIE 02**

Intervention de Simon LOISEAU : plusieurs réunions ont été organisées par le bureau de la SLVie pour lesquelles l'organisation syndicale CFDT ne s'est pas déplacée. D'autres personnes souhaitent intégrer le bureau de la SLVie, question ? Voulez-vous remplacer les membres de votre organisation par des personnes qui seront plus disponibles ou bien laisser vos sièges à une autre OS ?

Simon LOISEAU demande à Pascal DEVIGNAT (élu CFDT) d'informer le Président de la CMCAS Loire de la décision de son organisation à ce sujet.

Richard ARNAUD intervient pour indiquer que la SLVie 01 est également concernée par le problème d'absentéisme aux réunions. Il ajoute que ce n'est pas une question politique mais une question de bonne volonté de chacun.

A noter également, sur la SLVie 01 : il n'y a toujours pas de président et ce depuis le départ de Pascal DEVIGNAT.

Remerciements du Président aux membres présents.

Fin de séance à 11h50

Prochain BUREAU

MARDI 12 AVRIL 2022 à 8h30

Au 54 rue des ACIERIES (salle de réunion 1^{er} étage)

Le Président de la CMCAS Loire
Philippe LHERBRET

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes.

Le Secrétaire Général
Simon LOISEAU

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of fluid, connected loops.